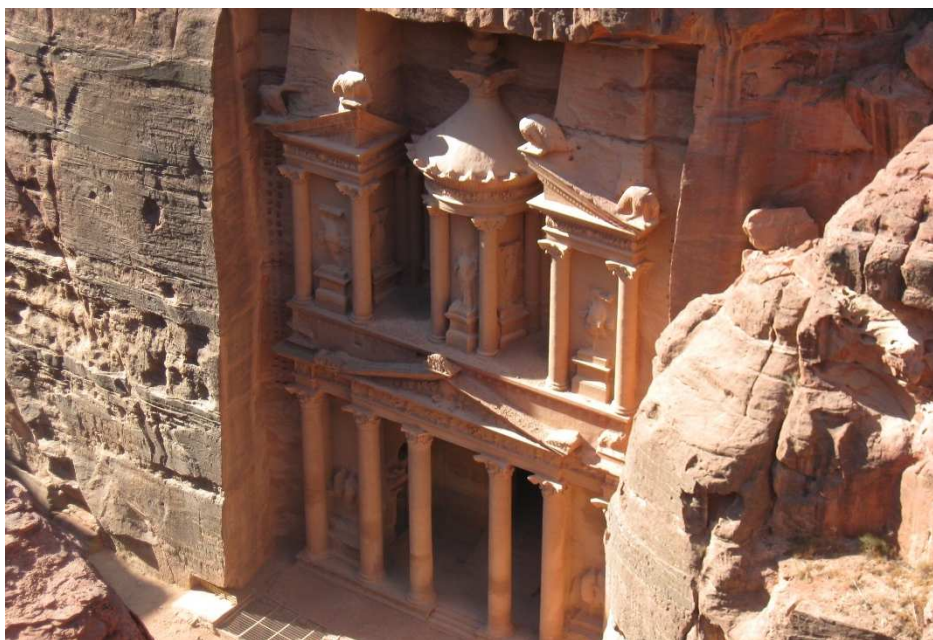


VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF



JORDANIE :

Voyage entre cité nabatéenne et déserts



du lundi 7 au lundi 14 novembre 2022



AU TIGRE VANILLÉ
CREATION DE VOYAGES

INTRODUCTION

Partez pour une agréable découverte des superbes sites et paysages de la Jordanie, avec en prime une journée de détente dans un magnifique hôtel au bord de la mer Morte.

Cet itinéraire de 8 jours comprend la visite du site archéologique romain de Jerash, de la ville d'Amman, de la route des Rois avec les sites de Madaba, du Mont Nebo et du château Croisé de Kerak, de la cité nabatéenne de Pétra et une excursion dans le désert de Wadi Rum.

Vous logerez dans de beaux hôtels de bon standing, et nul doute que deux nuits dans une tente bédouine en plein désert sera un des moments forts de ce voyage.



VOTRE VOYAGE EN QUELQUES MOTS

Points forts du voyage

- Un pays authentique, entre désert et littoral, montagnes et wadi
- La découverte de sites historiques et archéologiques riches et variés
- La visite à pied de Petra, une des Sept merveilles du monde
- La baignade dans les eaux salées de la mer Morte
- Les paysages spectaculaires et l'hospitalité des bédouins dans le désert du Wadi Rum
- L'accompagnement d'un guide local francophone expérimenté
- Des hébergements soigneusement sélectionnés : hôtel 4 étoiles à Amman, hôtel de charme à Petra, camp bédouin dans le désert et hôtel 5 étoiles à la Mer Morte.

Niveau de marche : facile à modéré

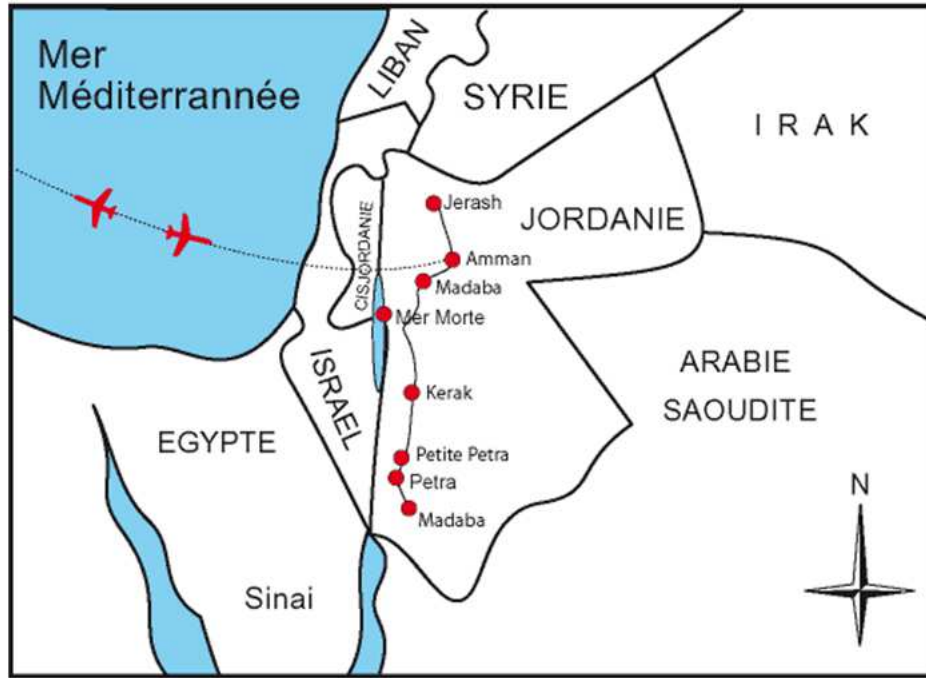
Plusieurs balades et randonnées entre 3 et 4 heures. Ces balades sont facultatives mais permettent de mieux découvrir les paysages jordaniens. Voyage accessible à toute personne ayant une pratique modérée de la marche.

Taille du groupe

Petit groupe entre 10 participants et 14 participants

Pour assurer une découverte optimale aux voyageurs, nous limitons volontairement la taille du groupe.

CARTE



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement *	Repas
1	Lundi 07.11.22	Genève - Amman	vol	Al Qasr Metropole Hotel	-
2	Mardi 08.11.22	Amman : Jérash		Al Qasr Metropole Hotel	BLD
3	Mercredi 09.11.22	Amman - Madaba - Mont Nebo - Kerak - Petra		The Old Village Resort	BLD
4	Jeudi 10.11.22	Petra		The Old Village Resort	BLD
5	Vendredi 11.11.22	Petra - Little Petra - Wadi Rum		Rum Oasis Luxury Camp	BLD
6	Samedi 12.11.22	Wadi Rum		Rum Oasis Luxury Camp	BLD
7	Dimanche 13.11.22	Wadi Rum - Mer Morte		Mövenpick Dead Sea	BLD
8	Lundi 14.11.22	Mer Morte - Amman - Genève	vol		-

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

* ou similaire



PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : lundi 7 novembre 2022

Genève/Zurich - Amman

En milieu d'après-midi, départ de votre vol au départ de Genève ou de Zurich pour la Jordanie. A votre arrivée à Amman en milieu de soirée, formalités d'entrée dans le pays et transfert à votre hôtel.

Etablissement moderne de 4 étoiles très agréable, l'hôtel Al Qasr Métropole offre 70 chambres confortables et joliment décorées. Il possède plusieurs très bons restaurants, dont un en terrasse offrant un magnifique point de vue sur la ville.



Nuit à l'hôtel Al Qasr Métropole ou similaire.

Jour 2 : mardi 8 novembre 2022

Amman : Jérash

Demi-journée de visite d'Amman, déjà capitale du Royaume Hachémite de Jordanie en 1200 av. J.-C. et s'étendant aujourd'hui sur 19 collines. Découverte de la citadelle (Jebel Al Qala'a), située sur une des plus hautes collines de la capitale avec le musée d'archéologie. Continuation par la ville basse et le théâtre romain très bien conservé. Edifié au II^{ème} siècle avant Jésus Christ, il pouvait accueillir 6000 spectateurs. Visite du musée des arts traditionnels et populaires qui se trouve à l'entrée de l'amphithéâtre et du palais Omeyyades.



Puis route pour Jérash, ville gréco-romaine de fondation hellénistique, l'une des mieux préservées des villes provinciales romaines et l'un des sites majeurs de la Jordanie. Visite du forum de forme elliptique, du théâtre d'Artémis, des thermes, du Cardo Maximus (allée de 600 mètres bordée de colonnes), du temple de Zeus, du nymphée, du marché couvert et des nombreuses autres superbes ruines de temples et d'églises.



Retour à Amman en fin de journée.

Nuit à l'hôtel Al Qasr Métropole ou similaire.

Jour 3 : mercredi 9 novembre 2022 Amman - Madaba - Mont Nebo - Kerak - Petra

Route pour Petra en empruntant la superbe Route des Rois, qui faisait autrefois partie de l'ancienne Route de la Soie.

En cours de route, visite de Madaba, maison des mosaïques byzantines les plus célèbres, et visite de l'église orthodoxe grecque où se trouve la célèbre carte en mosaïques de la Palestine, datant du VIème siècle.



Continuation pour le Mont Nébo, avec sa vue spectaculaire sur la terre sainte, et qui culmine à 840 m d'altitude. De ce mirador naturel, dans un impressionnant décor, l'on distingue par temps clair la mer morte, le Mont des Oliviers et Jericho. Connu pour contenir la sépulture de Moïse, c'est devenu un lieu de pèlerinage universel depuis le début de l'ère chrétienne.

Reprise de la route via le Wadi Mujib, impressionnant canyon de 400 mètres de profondeur jusqu'au château de Kerak, très bel exemple de construction militaire du temps des Croisés. Découverte rapide du site d'où l'on jouit d'un panorama exceptionnel sur les environs.



Installation à votre hôtel en fin de journée.

The Old Village Resort est un hôtel de charme de 130 chambres, situé à 2 km du site de Petra, dominant le Wadi Musa. Il reprend l'architecture d'un village traditionnel jordanien du XIXème siècle, avec toutes les facilités d'un hôtel de cette catégorie : belle piscine intérieure, restaurant, sauna... Une des meilleures adresses de charme à proximité du site de Petra.

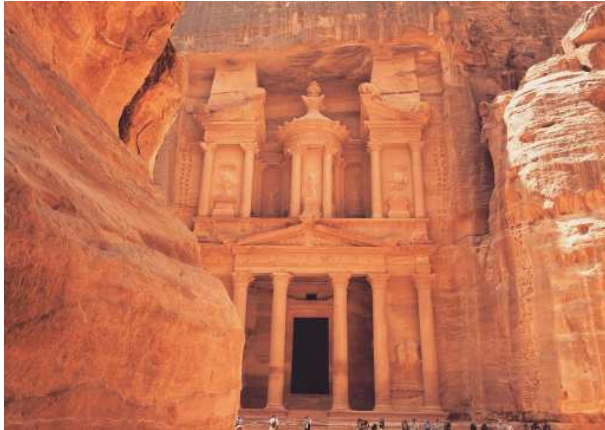


Nuit à The Old Village Resort ou similaire.

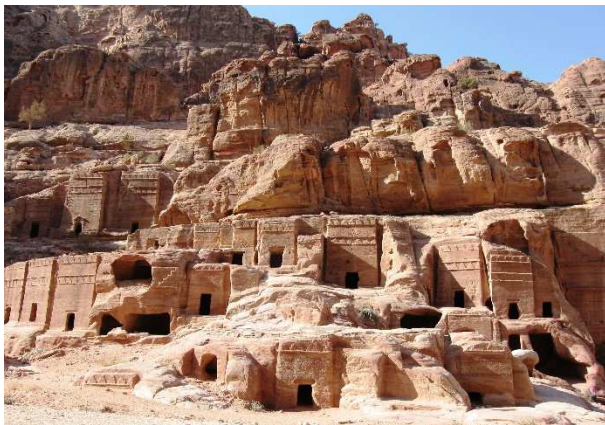
Jour 4 : jeudi 10 novembre 2022 Petra

Journée complète de visite de Pétra, l'un des sites les plus impressionnants et l'une des sept nouvelles merveilles du monde. Cette ancienne cité caravanière a

été taillée dans un grès aux variations de couleurs étonnantes il y a plus de 2000 ans par les Nabatéens. La visite commence par une petite balade à cheval (facultatif) jusqu'à l'entrée du «Siq», étroite et longue faille due à un tremblement de terre préhistorique. Au bout du Siq apparaît soudain le monument le plus majestueux de Pétra, «Al Khazneh» ou le «Trésor» au décor gréco-romain.



En traversant le site jusqu'au monastère El Deir, en passant par la ville basse et ses nombreux tombeaux royaux, son théâtre romain, son musée et les hauts lieux de sacrifices, tout n'est que découverte et émerveillement.



En soirée, possibilité en option d'assister au «Petra by night». Depuis l'entrée du site, le sentier traversant le Siq est éclairé par des centaines de bougies jusqu'au

Trésor, que vous découvrirez un thé à la main et bercés par de la musique bédouine.



Billets à payer à la réception de votre hôtel.

Nuit à The Old Village Resort ou similaire.

Jour 5 : vendredi 11 novembre 2022 **Petra - Little Petra - Wadi Rum**

Découverte du site surnommé la «Petite Pétra» et l'un des villages néolithiques les plus anciens du Moyen Orient, datant de 9000 ans. Ce site fut découvert après un glissement de terrain en 1958. Le village fut occupé pendant cinq siècles à partir du septième millénaire avant J.C. Vous découvrirez parmi les vestiges, des maisons carrées et des assiettes de calcaire des premiers âges. Ces tombeaux et temples à flanc de montagne, dans un décor aux couleurs pourpres, en font un site superbe.



Continuation vers le sud en direction du Wadi Rum ou la «Vallée de la Lune» pour découvrir le charme du désert arabe. Le Djebel Rum, qui culmine à plus de 1700 m d'altitude, a surgi à l'époque tertiaire, il y a environ 30 millions d'années. Le Wadi Rum est une large vallée sèche bordée de falaises de grès rouge sur un socle de granit. Erodées par l'action du vent et du sable, les roches ont pris des formes étranges pour donner un désert de sable et de roche avec une gamme de couleurs incroyables, allant du noir au jaune clair avec une dominance de rouge.



Départ en véhicule 4x4 pour une balade de trois heures dans ce désert majestueux sur les traces de Lawrence d'Arabie, qui donnait à ce site des qualificatifs tels que « vaste, retentissant, divin ».



Le Rum Oasis Camp est une propriété de luxe située au cœur du désert et à proximité du vieux village de Wadi Rum. Il est entouré d'un vaste jardin arboré avec une vue magnifique sur les montagnes de grès alentours. Il offre l'opportunité de regarder le ciel et les étoiles en plus de profiter de magnifiques couchers et levers de soleil.



Les tentes dômes et bédouines sont confortablement meublées et disposent d'une salle de bain privée, d'un réfrigérateur, de la climatisation, de la télévision et d'un coin salon

Nuit au Rum Oasis Luxury Camp ou similaire.

Jour 6 : samedi 12 novembre 2022

Wadi Rum

En option, nous vous proposons de débiter cette journée aux aurores avec une expérience sensationnelle, un survol en montgolfière du désert du Wadi Rum. Pendant une heure environ (durée maximale) vous profiterez d'un panorama unique.



Les vents ne dépassent jamais 20 km/h et vous glisserez doucement au-dessus du désert au lever du soleil. Ce survol vous permettra de mieux appréhender l'immensité de cette zone et vous offrira des points de vue magnifiques.

A confirmer et payer sur place la veille selon les conditions météorologiques.



Après le petit déjeuner, vous partirez en randonnée dans le Wadi Rum, avec un guide bédouin. Vous suivrez les traces de Lawrence d'Arabie et découvrirez la

beauté de la "Vallée de la Lune" lors d'une randonnée guidée de cinq heures, dont une balade à dos de chameau d'une heure.



Déjeuner en cours de randonnée, à l'intérieur du désert.

Le soir, nous vous proposons en option de vous rendre dans une station d'observation du ciel utilisant des technologies de pointe : vous en apprendrez plus sur les étoiles, les planètes et les nébuleuses environnantes.

Note : 40 min de route par trajet.



Nuit au Rum Oasis Luxury Camp ou similaire.

Jour 7 : dimanche 13 novembre 2022

Wadi Rum - Mer Morte

Route pour la mer Morte par la Desert Highway. Installation à votre hôtel et après-midi libre pour profiter de la mer Morte, de ses eaux salées et de sa boue aux vertus curatives.



La mer Morte est le lieu le plus bas de la planète, situé à 400 mètres au-dessous du niveau de la mer. Se baigner dans ses eaux chaudes et calmes est une expérience unique, du fait de sa forte salinité, qui fait flotter les baigneurs et empêche toute vie animale ou végétale de s'y développer.



Le Mövenpick Resort & Spa Dead Sea est un établissement 5 étoiles situé dans un village traditionnel au cœur de jardins luxuriants. Il se trouve sur les rives

Nord de la mer Morte, au point le plus bas sur Terre. Ce complexe touristique est une oasis de tranquillité, où votre bien-être et votre équilibre sont toujours la priorité.



Détendez-vous dans le spa Zara primé, avec ses vues imprenables sur les eaux aux vertus bienfaisantes de la mer Morte. Ce spa dispose de 6 000 mètres carrés d'installations haut de gamme. Une expérience thérapeutique et revitalisante unique vous attend.



En séjournant au Mövenpick Resort & Spa Dead Sea, vous découvrirez la vie jordanienne dans toute sa splendeur. L'établissement propose 10 catégories de chambres différentes et un total de 346 chambres luxueuses décorées avec du mobilier contemporain dans une ambiance rustique. Le complexe offre le choix

entre les chambres du bâtiment principal et les suites village en front de plage avec vue sur la mer ou les jardins. Depuis peu, il dispose également de chambres et de suites sur la plage.



Nuit à l'hôtel Mövenpick Dead Sea ou similaire.

Jour 8 : lundi 14 novembre 2022 **Mer Morte - Amman - Genève**

En début de matinée, transfert à l'aéroport pour votre vol direct de retour. Arrivée en début d'après-midi sur les bords du Léman.

PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne

Circuit	CHF 3'750.-
Supplément non-abonné T&N	CHF 250.-
Supplément chambre individuelle	CHF 650.-

Sur la base de 10 - 14 personnes. Sous réserve de disponibilité à la réservation.

Prestations incluses

- Les vols Genève/Zurich – Amman – Genève en classe économique sur Royal Jordanian
- L'accueil et assistance (en anglais) à l'arrivée
- Le logement dans les hôtels suivants ou similaires en chambre double ou twin :
 - Al Qasr Metropole Hotel : Standard Room
 - The Old Village Resort : Superior Room
 - Rum Oasis Luxury Camp : Deluxe Tent
 - Mövenpick Dead Sea : Superior Room
- La pension complète durant tout le voyage
- Tous les transferts en minibus privé avec un chauffeur anglophone
- Les services d'un guide local francophone durant tout le voyage
- Les services d'un guide de randonnée bédouin anglophones au Wadi Rum
- Trois heures de balade en 4x4 dans le désert du Wadi Rum
- Une balade à dos de chameau dans le Wadi Rum
- Les entrées des monuments et sites à visiter
- Une documentation de voyage
- Le visa à l'arrivée

Non compris

- Les boissons
- Les pourboires
- L'excursion Petra by night (25 USD par personne)
- Le survol en montgolfière du Wadi Rum (185 USD par personne)
- Une soirée d'observation des étoiles dans le Wadi Rum (30 USD par personne)
- L'assurance annulation & rapatriement obligatoire
- Les frais bancaires de 3% en cas de paiement par carte de crédit



CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

Préambule – Information relative à nos offres

Si vous n'avez jamais fait l'expérience de voyager avec Au Tigre Vanillé, sachez que notre approche est singulière. Notre point de départ : vous, vos attentes, vos centres d'intérêts, vos goûts ... A partir de là, nous établissons une proposition de voyage personnalisée.

Chez nous, il n'y a ni catalogue ni voyages standardisés. Au contraire, nos spécialistes s'investissent dans votre projet pour vous proposer un voyage unique.

Chaque offre nécessitant un travail conséquent d'analyse, de conception et de recherche des disponibilités (guides, vols, hôtels, excursions...), à partir de la troisième offre, nous vous demandons un acompte de 500.- CHF par personne.

Bien sûr, si le voyage se concrétise, cette somme sera déduite du montant total du voyage. Mais si le voyage ne se réalisait pas, le montant n'est pas remboursable et couvrira le travail effectué.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait

mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à l'émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence

éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage,

vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Ettelstrasse 42
Case Postale
8038 Zurich
T +41 44 485 45 35
info@ombudsman-touristik.ch
www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;
- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien. ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée

uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assumant seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé Sàrl

8 rue de Rive

CH-1204 Genève, Suisse

Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève